

Envoi : 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-7-7-1

**Séance du vendredi 6 juillet 2018**

**CANDIDATURE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU SUNDGAU AU  
DISPOSITIF DE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 portant sur le soutien au développement culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 7<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion du 8 juin 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la candidature de la Médiathèque départementale du Sundgau au dispositif « contrat territoire lecture » (CTL) ;
- Approuve le projet de contrat « territoire lecture » et notamment ses axes prioritaires (cf. Annexes 1 et 3) :
  - Axe 1 : le public jeune ;
  - Axe 2 : les publics adolescents et adultes ;
  - Axe 3 : les publics spécifiques ;
  - Axe 4 : le développement du numérique ;
  - Axe 5 : le multilinguisme ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ledit CTL avec la DRAC Grand Est, impliquant l'engagement du Département à consacrer aux 5 axes précités à hauteur de 44 928 € par an sur la période 2018-2020, en contrepartie de quoi l'Etat (la DRAC) contribuera au dispositif à hauteur de 12 000 € en 2018 et au moins autant en 2019 et en 2020, les montants exacts de ces contributions pour 2019 et 2020 devant être précisés par des avenants annuels ;
- Précise que les dépenses correspondantes s'effectueront sur les imputations ci-après du budget départemental :
  - 18 889 € de charges de personnel (DRHCl) : Programme J613 - ligne 012-0201-64111-32266-135 ;
  - 1 445 € pour la formation : Programme D632 - ligne 011-313-6184-2416-025 ;
  - 8 000 € pour l'animation : Programme D632 - ligne 011-313-6188-2416-025 ;
  - 16 594 € pour les services en ligne : Programme D632 - ligne 011-313-6065-2416-025 ;
- Précise que les recettes correspondantes seront versées sur le budget départemental sur l'imputation suivante : Programme D832 - ligne 74-313-74718-2418-025.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité